Bordeaux, le mardi 30 juin 2020

**DÉCLARATION DU SNETAA-FO**
**À LA CAPA HORS CLASSE DES PLP**

Monsieur Le DRRH,
Madame La Directrice du Personnel Enseignant,
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

Nous voici donc réunis en « présentiel » pour la dernière CAPA Hors Classe avant que nous ne parvenions, nous l'espérons, une fois ce gouvernement parti, à faire abroger cette loi inique de transformation de la Fonction Publique. Oui, il s'agit là d'une priorité pour notre organisation, faire abroger cette loi anti démocratique qui n'a pour seul objectif que d'affaiblir les organisations syndicales de la Fonction Publique afin que chaque agent, serviteur de l'Etat, devienne serviteur du pouvoir politique ! C'est inadmissible ! Et nous pensons avoir compris que toutes les organisations présentes ici sont sur la même longueur d'onde. L'année prochaine, serons-nous obligés de faire comme l'a fait une organisation syndicale de couleur orange, non représentative chez les PLP à Bordeaux, qui a affirmé à tous les PLP de l'académie via une liste de diffusion académique, qu'elle pouvait porter leur dossier à la CAPA et aussi leur transmettre les résultats ? Non, nous ne nous abaisserons pas à mentir à nos collègues. Nous continuerons à combattre avec détermination et sincérité. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que les PLP continuent de faire confiance au SNETAA-FO, premier syndicat de la Voie Pro.

Lors du CTA du 25 juin dernier, nous nous sommes déjà exprimés sur le confinement et sur la reprise qui a débuté le 11 mai. Mais ici, lors de cette CAPA des PLP, nous souhaitons revenir plus précisément sur la reprise dans nos LP, SEP & EREA qui a débuté le 2 juin… Ou plus tard pour les établissements où la direction n'a pas été en mesure de réunir le Conseil d'Administration avant réouverture aux élèves.

✉ 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE / ☎ 05 56 84 90 80
Courriel : contact@snetaa-bordeaux.fr - Site Internet : http://www.snetaa-bordeaux.fr

Malgré tout, cette reprise, si on en croit les nombreux retours que nous ont faits les PLP, s'est plutôt bien passée. Oui, l'application stricte du protocole sanitaire national a eu pour conséquence le retour de très peu d'élèves et a donc évité les situations difficiles. Malheureusement, cela a aussi eu pour conséquence l'impossibilité de suivre les instructions données par la circulaire du 4 mai dans laquelle il était dit qu'il fallait privilégier les cours d'atelier afin que les élèves s'approprient à nouveau le geste professionnel. En effet, lors du travail de réflexion nécessaire à la mise en place stricte du protocole sanitaire national, nombreux sont ceux qui se sont rendu compte que cela était impossible du fait de la configuration des ateliers (dimension, aération, nettoyage et désinfection des postes de travail, etc.) et/ou du fonctionnement d'un cours d'atelier (matière première, matériel partagé, etc.). Nous avions été quelque peu rassurés lorsque le 13 mai dernier, lors d'une des nombreuses conférences audio que nous avons eues avec elle durant le confinement, la Rectrice avait évoqué la mise en place d'un protocole national particulier de nettoyage/désinfection des postes de travail en atelier… Mais au final, ce protocole n'a jamais vu le jour !

Peu de cours d'atelier ont donc eu lieu, alors que l'intérêt principal de cette reprise pour nos élèves était bien là. Oui, on peut affirmer que de manière générale, nous avons fait en « présentiel » ce que nous faisions à distance… Mais restons positifs, nous avons réussi à remettre du lien entre les uns et les autres, c'était une première étape.

Depuis plusieurs jours, nous assistons au retour du « prof bashing ». Oui, de nombreux médias, même ceux du service public, tentent de faire passer l'idée auprès de nos concitoyens que 4 à 5% des enseignants ont été des « décrocheurs » durant le confinement. Et que depuis la « reprise », des milliers d'enseignants ne sont pas revenus en « présentiel ». Bien évidemment, ne soyons pas dupes, cette campagne populiste arrange les affaires du gouvernement qui se prépare à annoncer le retour de la réforme des retraites et des discussions sur la revalorisation du métier d'enseignant. Oui, n'oublions pas qu'il faut toujours se demander à qui profite le crime afin de connaître l'origine de l'attaque. Ne tombons pas dans le piège. Certains d'entre-nous disent avoir mauvaise conscience, car ils n'ont pas pu assurer un enseignement de qualité. Effectivement, faire cours à distance, ce n'est pas aussi efficace qu'en « présentiel ». Et nous savons bien que c'est dans l'Enseignement Pro qu'il est le plus difficile d'assurer la continuité pédagogique, d'une part parce que nos élèves cumulent plusieurs difficultés, d'autre part, parce qu'il est quasiment impossible de pratiquer le geste professionnel à distance, même si nous avons vu de

nombreux exemples de PLP ayant fait preuve de beaucoup d'inventivité. Le SNETAA a pesé de tout son poids afin que les médias s'intéressent à la Voie Pro dans cette période difficile et j'en profite pour saluer notre secrétaire général pour toutes les initiatives qu'il a prises allant dans ce sens, même si le résultat n'a pas toujours été à la hauteur de l'espoir.

Cependant, remettons les choses à leur place. Si des journalistes avaient fait une enquête sérieuse sur la situation, alors ils nous auraient dit que 95 à 96 % des enseignants avaient assuré la continuité pédagogique sans qu'ils n'en aient l'obligation ! En effet, sans autorisation expresse de l'agent, sans prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci, il n'y a pas de télétravail dans la fonction publique ! Sans formation aux outils du télétravail non plus ! Si une enquête avait été faite sérieusement, alors nous aurions appris que parmi les 4 à 5% qui n'ont pas pu assurer cette continuité pédagogique, nombreux sont ceux qui étaient en Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfants. D'autres étaient malades. Et il y a aussi ceux qui n'avaient aucun moyen technique pour communiquer avec leurs élèves.

Alors merci à tous les PLP d'avoir une conscience professionnelle très développée ! Oui, soyons fiers d'appartenir à ce corps qui a continué à assurer sa mission sans y être obligé et avec les moyens du bord. Oui, nous le savons bien, ce n'est ni notre rémunération, ni la considération de notre employeur, et encore moins nos conditions de travail, qui nous motivent. Ce sont simplement nos élèves qui nous donnent envie d'avancer. Oui, soyons fiers de ce que nous faisons et luttons tous ensemble contre tous ceux qui aimeraient nous voir un genou à terre.

Durant le confinement, le SNETAA-FO a également continué à porter ses revendications, ou plutôt celles de ses nombreux adhérents, auprès de la DGRH, du DGESCO ou directement auprès du Ministre. Et il a réussi à obtenir quelques avancées… Par exemple, nos collègues PLP qui devaient envisager de passer le CAPPEI afin de conserver leur poste et/ou indemnités pourront désormais obtenir l'équivalence s'ils sont déjà titulaires du 2 CA-SH ou passer simplement une VAE dans le cas contraire. Autre exemple, ces derniers jours, après de longs mois de revendications, nous avons obtenu que les Recteurs soient fortement sensibilisés au développement du CAP en 3 ans… Quid de sa mise en place au sein de notre académie ? Nous en parlerons très certainement lors du prochain CTA. Pour la co-intervention en terminale (rentrée 2021) nous avons obtenu qu'elle

puisse être remplacée, à la demande des établissements, par des enseignements généraux, portant notamment sur l'art, la culture, la philosophie ou le sport ou par un accompagnement à la poursuite d'études… Certes, tout cela n'est pas révolutionnaire, mais contribue toutefois à l'amélioration des conditions de travail des collègues. Et rappelons-nous que le SNETAA a sauvé plus de 1200 postes pour la rentrée 2019 en obtenant des volumes horaires supplémentaires permettant davantage de dédoublements.

Une autre conséquence de la pandémie, c'est la mise sous perfusion financière de l'apprentissage. A grands renforts médiatiques, le 4 juin dernier la ministre du travail Muriel Pénicaud a annoncé ses quatre mesures pour le soutenir. Elles vont bien au-delà du simple plan de soutien ou de relance, elles participent de sa volonté de mainmise sur l'enseignement professionnel comme d'une obstination idéologique que dénonce le SNETAA-FO. En effet, plus d'un milliard d'euros, voilà le coût estimé de la mesure principale, ce chiffre ne fait même plus ciller à l'heure des annonces d'aide à la relance économique. Avec 5000 euros pour les apprentis mineurs et 8000 pour les majeurs, l'objectif est bien de faire en sorte que l'apprenti ne coûte rien aux entreprises pour les premiers et le moins possible pour les seconds. Etonnant qu'aucune garantie ne soit demandée sur les conditions d'apprentissage ou de suivi dans des entreprises qui ne manqueront pas d'être exsangues et focalisées sur leur reprise. Qu'importe, il faut des apprentis vaille que vaille, de la main d'oeuvre gratuite !

Pour aider la ministre dans cette croisade et s'assurer que tous les voeux d'orientation en apprentissage trouvent bien une place en entreprise, l'État va mobiliser des moyens à tous les échelons : région, départements, Pôle emploi, rectorats… Le coût de cette mobilisation ne sera bien entendu pas évalué dans le plan de sauvetage. Mais l'idée est bien que rien ne doit contrecarrer la montée en puissance sous perfusion de l'apprentissage.

Et si les entreprises en difficulté, malgré la manne, hésitent et ont besoin de temps ? Qu'à cela ne tienne, la ministre change les règles du jeu, qui devient par là déloyal, et invente l'apprentissage sans apprentissage. Prorogeant l'exception mise en place pendant le confinement jusqu'au 21 février, les apprentis, devenus « stagiaires de la formation professionnelle », auront désormais 6 mois pour trouver une entreprise. Le SNETAA-FO dénonce une mesure qui transforme de fait les centres d'apprentis privés ou publics, les Greta-CFA, voire les entreprises, en lycées professionnels. Ils les placent ainsi en concurrence directe avec l'enseignement public sous statut scolaire.

Enfin, que dire de l'alléchante aide de 500 euros afin de doter en matériel informatique tous les apprentis que le confinement a empêchés de suivre l'enseignement à distance ? Que c'est une nouvelle mesure inique et que le SNETAA-FO n'attend pas moins pour les élèves de lycées professionnels qui ont éprouvé les mêmes difficultés.

Mais si l'objectif est bien de « ne pas laisser les jeunes sur le bord du chemin », de ne pas « sacrifier une génération », pourquoi les envoyer à marche forcée vers des entreprises dont l'avenir reste incertain dans cette crise que tous disent majeure ?

**Pourquoi ne pas les orienter vers les lycées professionnels dont l'assise et le savoir-faire ne sont plus à démontrer ?**

Pourquoi ne pas donner les moyens à un service public dont l'État est garant ? Le SNETAA-FO a anticipé la situation et telle a été sa demande dès le début du confinement. Il a revendiqué le gel de toutes les suppressions de postes et un accroissement des capacités pour accueillir en lycée professionnel sous statut scolaire ces apprentis qui ne manqueraient pas de faire les frais des premières mesures d'économie dans l'entreprise. Il a revendiqué la création de filières plus longues, tels les CAP 3 ans, pour remettre à niveau les plus décrochés et permettre à tous de suivre un cursus adapté. Il a demandé que les moyens nécessaires soient donnés aux lycées professionnels pour ne laisser aucun jeune « sur le bord du chemin ».

Mais rien n'y a fait, le gouvernement a préféré suivre aveuglément la logique de l'apprentissage qui se mue finalement en idéologie pro apprentissage. Elle est lourde de conséquences et draine un changement que la ministre voudrait de fond. Elle appelle à un glissement de l'enseignement professionnel vers l'entreprise comme unique formateur, une sorte d'externalisation tellement en vue ces derniers temps, et un passage des lycées professionnels sous tutelle du ministère du travail. C'est ce que dénonce le SNETAA-FO depuis la loi du 5 septembre 2018 dite « Avenir professionnel ». Un de ses mandats historiques est ainsi attaqué de front, l'ADN même du SNETAA-FO, donner aux apprentis un avenir d'élève, une vraie formation générale et citoyenne.

Si pour la Ministre Muriel Pénicaud, les jeunes « ne doivent pas être la variable d'ajustement de la crise », **pour le SNETAA-FO, ils ne doivent surtout pas être les victimes collatérales d'un acharnement idéologique et devenir de simples leviers, parfois en attente d'être activés, de la relance économique post covid. Ils méritent le lycée professionnel !**

**Pour ce qui concerne la promotion à la Hors Classe**, la troisième sous l'ère du PPCR, la plupart des collègues a le même sentiment que les deux premières années, c'est-à-dire celui de ne pas être considérés à la hauteur de leur engagement. En effet, puisque l'avis qu'ils ont eu est malheureusement pérenne, pourquoi devraient-ils faire des efforts supplémentaires ? Bien évidemment, les élèves dont ils ont la charge leur permettent de continuer à avancer. Mais face à un gouvernement qui continue à leur en demander davantage sans aucune compensation, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur leur engagement au service d'un Etat qui ne cesse de montrer son mépris à leur égard. Monsieur Le DRRH, nous l'avons déjà dit l'année passée, il n'est pas bon d'avoir de nombreux agents de l'Etat qui sont persuadés que le travail qu'ils effectuent avec sérieux, et même parfois avec passion, n'est pas reconnu. Cela peut avoir de lourdes conséquences sur l'engagement au service de l'Etat de certains d'entre eux.

Cette année, ce sont 138 collègues qui doivent être promus à la hors classe. Ceux-là et les quelques autres collègues qui bénéficieront d'une promotion à la classe exceptionnelle, seront les seuls à avoir une augmentation de leur pouvoir d'achat. C'est inacceptable.

Le PPCR, rejeté et dénoncé par le SNETAA-FO, ne répond donc en rien aux attentes des PLP. Ces modalités d'avancement ont eu pour effet de ralentir l'avancement de carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire et ne garantit pas l'accès pour tous à la Hors Classe. Les entrants dans le métier sont toujours sous-payés par rapport aux exigences du niveau d'études et la classe exceptionnelle ne concerne qu'un nombre restreint de PLP. Le pouvoir d'achat des enseignants est en constante baisse et les seules mesures salariales déjà prises visent à individualiser les carrières ou à valoriser un pseudo mérite.

Le SNETAA-FO demande toujours l'abrogation du PPCR ainsi que l'ouverture de négociations pour une réelle revalorisation de carrière pour tous qui ne soit pas associée à de nouvelles obligations de service dans le cadre de la réforme des retraites.

Nous revendiquons une hausse significative, d'au moins 20% du point d'indice, permettant de compenser les trop nombreuses années de blocage voire de baisse de salaire. Rappelons que la rémunération des enseignants français est parmi les plus basses des pays de l'OCDE.

Le SNETAA-FO demande une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, la recréation immédiate du 7ème échelon de la Hors Classe (promesse non tenue au 1er janvier 2020) et la possibilité pour tous les enseignants

d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle avec un parcours sur la classe normale qui durerait 20 ans au maximum. Le SNETAA-FO demande également pour tous les enseignants de LP, SEP, SEGPA & EREA, la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Delphine Paillé
Lætitia Calbet
Florence Texier
Emmanuel Barbier
Marc Tuter
Frédéric Alser
Eric Mouchet

Commissaires Paritaires Académiques
du SNETAA-FO